

## GRILLE DES COTISATIONS DES MEMBRES ADHÉRENTS 2024

*Approuvée lors de l'Assemblée générale des adhérents du 30 janvier 2024*

TYPE DE COTISATION	MONTANT (HT)
<b>Droit d'Entrée</b>	<b>20 € par salarié</b>
<b>Cotisation Annuelle</b>	<b>89 € par salarié</b>
<b>Absence non excusée (*)</b>	<b>55 € par salarié</b>
<b>Majoration droit d'entrée et de cotisation suite à radiation pour non-paiement</b>	<b>100%</b>
<b>Majoration droit d'entrée et cotisation si adhésion 2 ans après l'emploi du 1<sup>er</sup> salarié</b>	<b>100 %</b>

*(\*) cf règlement intérieur en vigueur pour les modalités de facturation*